



Développement de l'armée

COORDONNER LE SERVICE MILITAIRE ET LA FORMATION CIVILE

Apprentissage, maturité, école de recrues, études et perfectionnement



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Armée suisse

n° 4



ÉCOLE DE RECRUES

Plusieurs éléments du modèle d'instruction et de service de l'Armée suisse sont conçus pour faciliter la coordination entre les obligations militaires, la formation continue et la vie professionnelle.

Les militaires peuvent planifier leur école de recrues (ER) de manière individuelle, entre leurs 18 ans révolus jusqu'à 25 ans au plus tard. Il y a deux ER par an, sauf pour les automobilistes (quatre ER par an).

L'école de recrues dure 18 semaines, sauf exception (p. ex. 23 semaines pour les grenadiers) et se déroule généralement

de janvier à mai: semaines 3 à 20

de juin à octobre: semaines 26 à 43

Pendant l'école de recrues, chaque militaire peut demander deux jours de congé «joker» sans avoir besoin de justifier sa demande, pour autant que ces absences n'entravent pas la bonne marche du service. En cas exceptionnel pour raisons familiales, professionnelles ou de formation, il est possible de faire une demande pour interrompre le service d'instruction. L'interruption doit intervenir après l'instruction de base générale. La recrue est astreinte à suivre la deuxième partie de l'instruction dans les deux ans qui suivent l'interruption.

Après l'école de recrues, les soldats accomplissent six cours de répétition de trois semaines par an, à l'exception des militaires en service long qui effectuent tous leurs jours de service d'un seul bloc. Les soldats restent incorporés dans l'armée pendant neuf ans et accomplissent au total 245 jours de service. Ce nombre vaut aussi pour les militaires qui ont accompli leur école de recrues sous Armée XXI. Quant aux officiers et aux sous-officiers, ils effectuent, en fonction de leur grade, le nombre de jours de service prévu pour le service d'instruction des cadres et restent incorporés plus longtemps.

ÉTUDES ET ÉCOLE DE RECRUES

Dans la plupart des filières d'études, les périodes de cours vont de la mi-février à la fin mai (semaines 7 à 22) et de la mi-septembre à Noël (semaines 37 à 51). Les examens ont lieu à la fin du semestre et peuvent durer plusieurs semaines.

Il n'y a pas suffisamment de temps pour faire l'école de recrues (ER) entre la fin des examens de maturité et le début des études au semestre suivant. L'armée recommande donc de repousser le début des études ou, en particulier si une recommandation en vue d'une fonction de cadre a été faite lors du recrutement, d'interrompre les études une année pour accomplir l'ER.

En une année environ, il est possible de faire l'école de recrues et, en cas d'aptitudes, une formation de sous-officier, de sous-officier supérieur ou d'officier. Au cours d'une année, il est aussi possible d'effectuer entièrement et d'un seul bloc, ses obligations militaires en tant que militaire en service long.

En principe, l'école de recrues est accomplie d'une traite. En cas exceptionnel et sur demande dûment motivée, il est possible de la fractionner, pour autant que les besoins du service le permettent et si la formation civile ou des raisons professionnelles rendent cette interruption indispensable.

Pour les étudiants qui poursuivent une carrière de cadre militaire après l'ER, l'armée donne au besoin jusqu'à trois semaines de congé avant la fin du service pratique et peut accorder cinq jours de congé supplémentaires au choix pour préparer les études. Le licenciement anticipé sera compensé lors des cours de répétition.



EXAMENS FINAUX ET ÉCOLE DE RECRUES

L'école de recrues (ER) d'été a été planifiée de manière à restreindre les chevauchements entre les examens de fin d'apprentissage et de maturité et le début de l'instruction de base. La plupart des examens s'achèvent en semaine 25, c'est-à-dire une semaine avant le début de l'ER. Les militaires qui doivent passer des examens ou participer à une fête de remise des diplômes après la semaine 25 recevront une permission sur présentation de la convocation à l'examen ou de l'invitation à la cérémonie.

Les contrats d'apprentissage se terminent généralement vers la fin juillet ou à la mi-août, ce qui demande de l'armée et des entreprises formatrices une certaine flexibilité dans l'intérêt des jeunes. Dans la mesure où la personne en formation a achevé la procédure de qualification, elle peut entrer en service avant la fin de sa formation professionnelle initiale. En libérant plus tôt leurs apprentis, les entreprises formatrices leur permettent de commencer leur instruction militaire de base en semaine 26.

En cas d'échec à un ou plusieurs examens, il est possible de déposer une demande pour repousser ou interrompre le service militaire afin de repasser les examens de fin d'apprentissage ou de maturité manquant.

Impressum

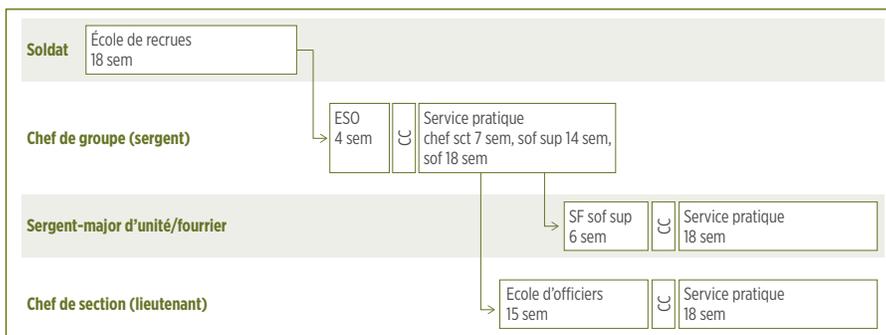
Editeur	Armée suisse
Auteur	Communication Défense
Prémédia	Centre des médias électroniques CME
Copyright	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
Distribution	Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL, Publications fédérales, 3003 Berne www.publicationsfederales.admin.ch N° d'article OFCL: 83.239.04f 01.18 20000 860402749

GRADER À L'ARMÉE

Les futurs cadres accomplissent eux aussi l'école de recrues en entier avant de suivre l'école de sous-officiers durant quatre semaines. Les capacités et le savoir-faire acquis seront consolidés et approfondis dans le cadre du service pratique (paiement de galons).

Après le service pratique, les sous-officiers supérieurs et les officiers poursuivent avec le stage de formation pour sous-officiers supérieurs (6 semaines) ou l'école d'officiers (15 semaines). Une fois cette formation terminée, ils accomplissent un nouveau cours préparatoire de cadres et paient leurs galons en effectuant un service pratique pendant une école de recrues entière.

La formation de sous-officier dure 41 semaines, celle de sous-officier supérieur 62 semaines et celle d'officier 64 semaines.



sem = semaine

chef sct = chef de section

ESO = école de sous-officiers

sof sup = sous-officier supérieur

CC = cours de cadres

sof = sous-officier

PLUS-VALUE

Des mesures supplémentaires ont été prises en faveur des militaires afin de pouvoir recruter les meilleurs candidats à une carrière de cadre.

SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Une solde et une allocation pour perte de gain (APG) sont versées pour chaque jour de service effectué à l'Armée suisse. La solde est définie en fonction du grade.

FORMATION PRATIQUE AU COMMANDEMENT

Lors de la formation militaire au commandement, les cadres reçoivent un enseignement de qualité dans des domaines tels que les ressources humaines, la communication et les techniques de travail et de conduite, entre autres. La pratique des principes de commandement est essentielle. A l'armée, chaque cadre est confronté quotidiennement à des situations qui lui permettent d'utiliser concrètement ce qu'il a appris.

ATTESTATION DE QUALIFICATION

Une fois leur instruction achevée, les cadres de l'armée reçoivent un certificat attestant leur parcours de formation et les compétences acquises.

INDEMNITÉ DE FORMATION

Les cadres de l'armée reçoivent une indemnité de formation en fonction de leur grade et de la durée de la formation. Cette indemnité peut être utilisée pour une formation continue ou des perfectionnements civils.

PRISE EN COMPTE DANS LES ÉTUDES

- › **Stages** : il est possible de faire valider certaines instructions militaires en tant que stages préalables dans plusieurs hautes écoles spécialisées de Suisse.
- › **Crédits** : il est possible en tant que cadre de l'armée de faire valider une instruction militaire auprès de certaines hautes écoles, qui la comptabilisent dans les études sous forme de points ECTS.



Vous trouverez de plus amples informations concernant le développement de l'armée sur Internet :
www.armee.ch/deva-faq

Communication Défense :
info@vtg.admin.ch